Image not found or type unknown

Souci avec un poële à bois tout en fonte Jotul F500

Par **GUAY Isabelle**, le **01/12/2016** à **09:00**

Le 01/12/2016

Bonjour,

nous avons acheté un poële à bois tout en fonte Jotul F500 en 2005 (publicité de garantie de l'appareil 25 ans).
En 2008,sans raison apparente, le poële a fendu au niveau du foyer ; l'entreprise nous l'a changé (en nous demandant une participation).
En novembre 2016, le poële a de nouveau fendu au même endroit, toujours sans raison apparente. Nous avons envoyé un courrier au constructeur qui s'est défendu en nous demandant de voir le problème avec le revendeur (Diffusion Confort de Cesson Sévigné).
Malheureusement, celui-ci a déposé le bilan depuis mars 2016 (nous avions pourtant précisé dans le courrier que le revendeur "semblait avoir disparu").
Nous avons appelé hier le conseiller juridique de notre assurance qui nous a répondu qu'au moment où l'entreprise d'installation a déposé le bilan, nous n'avons plus aucun recours au delà de deux mois.

Avons-nous un recours pour le changement de ce poële ?

Merci pour votre aide.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés